

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, que lors d'une séance ordinaire tenue le 8 juin 2026, le conseil a adopté par résolution le **Règlement numéro 08-2026 sur la gestion contractuelle et abrogeant le Règlement numéro 14-2022.**

Ledit Règlement numéro 08-2026 est entré en vigueur conformément à la Loi, et ce, en date du 9 juin 2026.

Ce Règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1371, rue du Centenaire à La Conception, durant les heures d'ouverture de celui-ci, ou sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à La Conception, ce 9 juin 2026

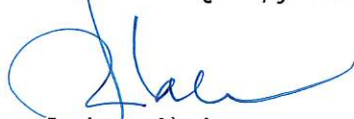


Josiane Alarie
Directrice générale et
greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, Josiane Alarie, de la Municipalité de La Conception, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site Internet de la Municipalité le 9 juin 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 9 juin 2026.



Josiane Alarie
Directrice générale
et greffière-trésorière